



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bénévolat

Question écrite n° 43073

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le dévouement des bénévoles au sein des associations. Sans ces derniers, aucune vie associative ne subsisterait. Or, s'il est vrai qu'un bénévole vit sa passion et le fait donc par plaisir, il est parfois amené à sacrifier sa vie privée, du temps qu'il aurait pu consacrer à sa carrière professionnelle. De plus, il est à craindre que les bénévoles se raréfient de plus en plus. Il lui demande donc si des mesures incitatives comme, par exemple, des points de retraite pourraient être envisagées, afin de récompenser des personnes qui vivent pour leur passion mais en servant également l'intérêt général.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est conscient du rôle essentiel joué par les bénévoles au service de la vie associative. Plusieurs dispositions visent d'ores et déjà à prendre en compte leur engagement : voie d'accès spécifique à certains concours, prise en compte des acquis de l'expérience bénévole, ouverture au profit des salariés d'un congé de représentation et d'un congé de formation. Afin de mieux accompagner l'activité des bénévoles, des réflexions seront menées avec les représentants des employeurs afin de rechercher comment concilier dans les meilleures conditions engagement associatif et carrière professionnelle. Les mesures incitatives favorisant l'engagement de nos concitoyens dans le bénévolat sont actuellement à l'étude en concertation avec le secteur associatif. Il a par ailleurs été créé, dans le secteur sportif, des centres de ressources information des bénévoles (CRIB), qui constituent un réseau permettant au bénévole d'être déchargé de certaines contraintes administratives, en particulier la gestion d'un emploi ou des comptes de l'association. Cette initiative sera évaluée à la fin du premier semestre 2005 afin d'étudier son éventuelle extension à l'ensemble du champ associatif. Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a par ailleurs créé le conseil de développement de la vie associative, afin de prendre la suite de l'ex-Fonds national de développement de la vie associative, pour assurer le financement de la formation des bénévoles. Il a également engagé une concertation avec les organismes paritaires collecteurs agréés du secteur associatif pour que, sans préjudice de la formation des salariés, une attention soit portée à la formation des dirigeants bénévoles. C'est une condition essentielle pour que les projets associatifs soient conduits dans les meilleures conditions. Enfin, pour consacrer l'action quotidienne des bénévoles, une journée nationale sera instituée en 2005 afin de coordonner toutes les actions de mise en valeur du bénévolat.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43073

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5045

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10483